



Une promesse brillante

Un service de qualité des Garanties collectives

Nous travaillons ensemble pour vos Clients. Nous offrons aux Clients l'Excellence en santé grâce à un service proactif, exceptionnel et personnalisé qui répond à leurs attentes en matière de service. Le **programme Une promesse brillante** appuie cet engagement.

Le service d'abord

Le régime de garanties collectives que vous concevez pour vos Clients reflète votre capacité de comprendre leurs besoins et les occasions qui se présentent à eux. Notre approche axée sur le service permet la mise en œuvre de solutions pertinentes et sur mesure.

Fonctionnement

Nous communiquons avec vos Clients tous les ans pour recueillir leurs impressions sur le service qu'ils ont reçu au cours de l'année. Nous avons confiance en notre service exceptionnel. Tout ce que nous demandons, ce sont leurs commentaires, si nous n'avons pas été à la hauteur, afin d'améliorer notre service. C'est aussi simple que ça.

Si les normes de service établies en fonction des besoins de vos Clients ne sont pas satisfaites, vos Clients recevront un dédommagement* dans les cinq jours ouvrables au titre du programme.

Nous sommes le seul assureur à proposer un tel programme actuellement. Nous sommes persuadés de pouvoir aider votre entreprise à prospérer.

Pour en savoir plus sur le programme Une promesse brillante, communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.

*Le dédommagement maximum est de 10 \$ par participant, à concurrence de 40 000 \$.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB1015 06-24 ds-na

